

Charte de l'arbre : « Green washing » et contrefeu

17 décembre 2019

Lundi 16 décembre, ouverture de la première réunion « Charte de l'arbre » : sur 15 Aulnaysiens invités, 7 présents. En période de grève des transports, maintenir une telle réunion à 18h30 en dit long sur le souci de s'assurer de la présence des citoyens. Et dès la première image du Powerpoint (dont nous n'avons eu aucune version papier, à la différence du Maire-Adjoint et des personnels administratifs), tout est dit : un montage d'arbres abattus dans les parcs municipaux et d'arbres d'alignement malades. **Nous ne sommes pas là pour construire un dispositif de gestion de l'ensemble du patrimoine arboré, public et privé, mais pour nous associer à une politique d'abattage.**

Soyons clairs : nous ne contestons pas la réalité des maladies (encore faudrait-il qu'on nous communique les diagnostics précis, sans nous demander de tout croire sur parole), mais si comme on nous le dit, on ne peut rien faire, à quoi sert notre participation ?

Car les maladies naturelles ne sont pas les seuls ennemis des arbres. Il y en a bien d'autres : les nouveaux propriétaires des terrains, en particulier les promoteurs, dont le but est évidemment de rentabiliser au maximum l'espace. Sans oublier l'équipe municipale, qui envisage sans état d'âme de transformer en logements le 1/5^e du parc Ballanger et qui est restée sourde à l'appel des 850 pétitionnaires qui demandaient d'épargner les tilleuls de l'ex place Camélinat !

Nous avons posé les conditions à notre participation à l'élaboration d'un « Charte de l'arbre » :

- La mise en place d'une commission permanente pour la gestion du patrimoine arboré, compétente dans l'attribution des permis de construire et les projets d'aménagement municipaux.
- La mise à jour d'un état des lieux
- Le réexamen du plan d'abattage systématique
- L'inclusion du patrimoine privé dans la réflexion

Ces préconisations se retrouvent dans les documents mis en application dans un certains nombre de communes. On en trouvera un bon exemple sur le site de la ville de Bondy.

Ces textes relèvent d'une volonté politique affichée dès le départ. Il n'y a rien de tel à Aulnay.

Nous ne doutons pas de la bonne volonté des employés de la ville chargés de l'Espace public, mais leur domaine de compétence reste limité à la gestion du domaine public, à l'exclusion de projets comme celui de la place Abrioux ou du parc Ballanger. La politique globale relève des élus. **Sans que cette volonté d'engagement global soit affichée clairement, les travaux du groupe de travail ne peuvent être que l'expression de vœux pieux.** On nous accuse de procès d'intention, alors que nous nous contentons de tirer les leçons de l'expérience. Nous avons demandé il y a près de deux ans une telle « Charte de l'arbre ». Aucune réponse, malgré une lettre de rappel, rien d'autre qu'une réponse verbale d'un maire-adjoint en séance de comité de pilotage de conseils de quartier : « il y a assez de réunions comme ça ! ». Comment faire confiance à une équipe municipale qui nous a traités avec un tel mépris ?

La vérité, c'est que le lancement de cette « Charte de l'arbre » n'est qu'un contrefeu.

La municipalité sent combien est traumatisante pour les habitants l'abattage de nombreux arbres. Il s'agit de se donner un vernis écologique à 3 mois des élections municipales.

Aulnay Environnement ne se prêtera pas à cette opération de « Green washing ».

Notre participation ne pourra être effective qu'après les élections, à la condition qu'il s'agisse d'une véritable Charte contraignante pour tous les projets privés ou municipaux.